

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur André SAINT-MARCEL, Maire-adjoint.

PRESENTS (23) :

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, CHARVIN Chantal, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, CABY François, PASTOR Gérard, COURTOIS Catherine, EMONET Elisabeth, CANET Véronique, JOSSERAND Françoise, BOUCHER Christophe, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, GARDET Carole, GASCA Vincent, de LA CHAPELLE Grégory, MORISET Kamila, BUREL Sylvia, VANDEPITTE Brice, WHARMBY Isabelle, SICARD Rudy.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (5) :

Frédéric GONDA a donné pouvoir à François CABY
Corinne LETEROUIN a donné pouvoir à Agnès COLOMBET
Michaël DEHOORNE a donné pouvoir à Brice VANDEPITTE
Laurent CHAUMARD a donné pouvoir à André SAINT-MARCEL
Aude SCOTTON a donné pouvoir à Sylvia BUREL

ABSENT EXCUSE (1) : LEGER Flavien

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2024

Date d'affichage : 13 mars 2024

Chantal CHARVIN a été élue secrétaire de séance.

**Délibération rendue
exécutoire**

Compte tenu de la transmission
en Préfecture le : 27.03.24
Et publication le : 28-03-24
Le Maire,



Budget principal – Vote du compte administratif 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion et L1612-12 relatif à l'arrêté des comptes de la Commune ;

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le rapport de présentation annexé à la présente délibération ;

Considérant que le Compte Administratif est conforme au Compte de Gestion dressé par le responsable du Service de Gestion Comptable d'Annecy ;

Considérant les vues d'ensemble de la section d'investissement et de la section de fonctionnement permettant d'apprécier l'exécution budgétaire par rapport aux prévisions votées ;

Considérant que chaque élu a été destinataire du document budgétaire et des annexes réglementaires, du rapport de présentation et d'analyse, établi par le Pôle Finances et la Direction Générale des Services et qu'il en ressort :

→ Une utilisation des crédits votés comme suit :

Section de fonctionnement		
Dépenses	7 738 862.24 €	87.39 %
Recettes	9 750 972.45 €	110.12 %

Section d'investissement		
Dépenses	7 293 346.90 €	48.28 %
Recettes	9 813 028.85 €	64.96 %

- Une épargne brute de fonctionnement satisfaisante de 3 237 530.50 €, soit 33.21 % des recettes réelles de fonctionnement ;
- Un résultat d'exécution de l'exercice qui peut se résumer comme suit :
 - ↳ L'excédent de fonctionnement de l'année atteint 2 012 110.21 € ;
 - ↳ L'excédent d'investissement de l'année représente 2 519 681.95 € ;
 - ↳ Le résultat total excédentaire de l'année de 4 531 792.16 € ;

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ADOPTER** le Compte Administratif 2023 tel qu'il lui a été transmis et dont les résultats viennent de lui être rappelés ;
- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme, le 25 mars 2024

Le secrétaire de séance,
Chantal CHARVIN



Le Maire,
Michel BEAL

